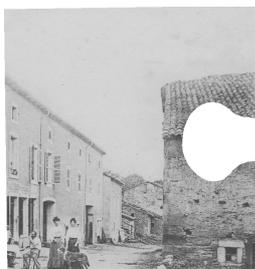




N°7
JUILLET 2012

EDITO

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agemont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Mon intervention est l'occasion de passer en revue la vie communale de cette première moitié de l'année. Je commencerai par le vote des taxes 2012. Le tableau ci-dessous est très parlant.

TAUX 2011	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE (contribution foncière des entreprises, ex TP)
Moyenne départementale (communes de 201 à 499 habitants)	18,98 %	11,22 %	21,62 %	18,00 %
Notre commune	23,65 %	11,71 %	13,58 %	17,19 %
Base 2011	222 883	148 688	35 286	15 827
Base 2012	227 700	154 900	35 900	15 000
Produit attendu	53 851	18 139	4 875	2 579

Le comparatif de ces chiffres montre un gros écart entre la moyenne départementale et notre commune pour :

- la taxe d'habitation, soit + 4,67 supérieur pour nous
- le foncier non bâti, soit - 7,94 inférieur dans notre commune

Il faut savoir que ces 4 taxes sont interdépendantes les unes des autres et que l'on ne peut toucher à une sans influencer sur les autres dans le même sens, c'est-à-dire que si on en baisse une, il faut baisser également les trois autres.

Concernant la taxe d'habitation, notre taux bien supérieur à la moyenne départementale touche tout particulièrement les constructions récentes qui sont lourdement taxées du fait de leur valeur locative plus élevée.

Dans le cadre de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle), les nouveaux textes nous permettent exceptionnellement de réduire de 1,1 % la taxe d'habitation sans toucher les autres taxes. Cette baisse, représente environ 2 500,00 euros de « perte » de revenu pour la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, lors de sa séance du 20 avril 2012, à 10 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, a décidé de baisser de 1,1 % la taxe d'habitation, qui passe à 22,55 %.

Je crains que cette baisse passe inaperçue sur votre feuille d'impôts, car les bases d'imposition augmentent de 2% et le département a voté une hausse de plus de 5% du foncier bâti.

Si cette mesure permet de diminuer sensiblement l'écart sur la taxe d'habitation, nous n'avons pas la possibilité de modifier le foncier non bâti, alors que l'écart est plus important, - 7,94 %, soit 2 886 € de perte par rapport à la moyenne départementale, ($35\,900 \times 21,62\% = 7\,761\,€$ au lieu des 4 875 € perçus actuellement), ce qui pourrait compenser la diminution du produit de la taxe d'habitation.

Ce manque de recette a certes une incidence sur le budget d'une petite commune comme la nôtre, d'autant que cette taxe du foncier non bâti doit permettre l'entretien des chemins ruraux, inutile de préciser qu'elle ne suffit pas pour réaliser les travaux nécessaires à leur maintenance (fauchage, curage de fossés, réparations, etc).

Le budget pour 2012 a été voté comme suit :

BUDGET COMMUNE:

Dépenses de Fonctionnement :	385 367,71 €	Recettes de Fonctionnement :	385 367,71 €
Dépenses d'Investissement :	285 827,37 €	Recettes d'Investissement :	285 827,37 €
TOTAL DÉPENSES :	671 195,08 €	TOTAL RECETTES :	671 195,08 €

BUDGET FORÊT:

Dépenses de Fonctionnement :	73 201,18 €	Recettes de Fonctionnement :	181 546,99 €
Dépenses d'Investissement :	12 271,00 €	Recettes d'Investissement :	12 271,00 €
TOTAL DÉPENSES :	85 472,18 €	TOTAL RECETTES :	193 817,99 €

Le conseil municipal a prévu de réaliser cette année des travaux d'entretien de voirie par la réalisation d'enduits bi-couche sur les rues de la Fête, du Rôné Saint-Martin, de la Côte Saint-Roch ainsi que la VC n°2 et la VC n°8. Il est également décidé d'agrandir le bâtiment communal pour abriter le matériel et le sel de déneigement, pour cela, nous avons fait l'acquisition d'un hangar d'occasion qui sera accolé au local actuel.

Concernant l'éclairage public, EDF a estimé l'économie à 1 600,00 € HT par an si l'éclairage public était coupé la nuit entre 23h00 et 06h00. Le Conseil Municipal, après discussion, a décidé dans le cadre d'économie d'énergie et financière de couper l'éclairage public la nuit de 23h00 à 06h00 sur une période d'un an à compter de la première semaine d'Août 2012. Un bilan financier sera effectué à l'issue de cette période.

Pour ce qui concerne les travaux d'entretien courant, Julien, notre agent technique, a commencé la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente, le mobilier a été partiellement remplacé par des éléments inox, la faïence murale a été changée, les évacuations refaites à neuf jusqu'à la fosse toutes eaux. Il est prévu une deuxième tranche l'hiver prochain avec le remplacement des menuiseries et l'isolation des murs extérieurs.

Les panneaux inférieurs des portes de l'église, fortement endommagés par les intempéries, ont été remplacés par l'entreprise ADAM Germain, puis Julien les a poncées et protégées par de la lasure, on retrouve ainsi la beauté du chêne. La rénovation de l'ancienne école d'Agémont avance bien, les murs sont isolés et plaqués, le montage du chauffage est en cours, l'assainissement et la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite se feront en régie dans l'été.

Les affouages 2011/2012 se terminent, il reste essentiellement à vidanger la parcelle 22 à Barbonfoing, son sol très imperméable la rend difficile à exploiter, surtout en cette année pluvieuse. Ce sont environ 830 stères qui ont été façonnés par 62 affouagistes.

Pour la prochaine saison, sous réserve d'approbation du prochain conseil municipal, il est proposé par l'ONF l'éclaircissement d'une parcelle et des houppiers, avec une obligation pour chacun des

affouagistes de faire d'abord le lot à éclaircir pour bénéficier d'un lot de houpriers. Les inscriptions se feront plus tôt que les autres années, en octobre, les travaux d'éclaircissement pourront débuter en novembre, les houpriers seront distribués fin janvier.

En ce début d'année 2012, les baux de chasses arrivaient à échéance. Le conseil municipal a décidé de reconduire les trois baux aux mêmes locataires et aux mêmes tarifs. Viennent s'y ajouter les frais de réception des lignes pour délivrance des permis que l'ONF facture désormais.

Je vais maintenant vous parler de l'avancement du dossier concernant notre changement de communauté de communes. Le 1er mars 2012, Madame la Préfète nous adressait ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olima et Val d'Avière, un arrêté concernant le périmètre de la nouvelle communauté de communes, nous demandant de faire délibérer nos conseils respectifs sur celui-ci.

Après un entretien avec les services de la préfecture, de la direction des finances, du Président de la CC et moi-même, il s'avère que les chiffres s'équilibrent, la commune ne doit rien à la CC et la CC ne doit rien à notre commune. Le conseil communautaire, réuni le 16 avril 2012, a accepté ce bilan et a délibéré dans ce sens, le conseil municipal l'a fait le 20 avril 2012, reste une formalité administrative en août et la commune de Dommartin Aux Bois intégrera la Communauté de Communes du secteur de Dompain au 1er janvier 2013.

Celle-ci sera composée de 33 communes, dont 3 nouvelles, Charmois L'Orgueilleux, Pierrefitte et Dommartin aux Bois. Nous y serons représentés par trois délégués titulaires et trois suppléants. Ce changement va modifier le mode de ramassage des ordures ménagères, la collecte sera effectuée, comme par le passé, par le SICOTRAL (Lerrain), avec une nouveauté, le ramassage à la pesée. Celui-ci sera de toute façon obligatoirement dès janvier 2014 dans tout le département.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans ce bulletin, je précise que, renseignements pris, ce type de ramassage dit à la pesée, est plus économique pour les foyers qui pratiquent le tri-sélectif.

J'en profite pour vous rappeler que les amis de l'école de Girancourt collectent les journaux et cartons au bénéfice de nos enfants.

Autre incidence, nous ne bénéficieront plus des avantages de la carte Olima-pass, nous réfléchissons actuellement à un mode de compensation.

Je vous souhaite de bonnes vacances, en espérant que l'été arrive enfin.

Patrick RAMBAUT

INFOS COMMUNALES



Le SICOTRAL

2, Voie de Chaume

88260 LERRAIN

Tél : 03/29/07/53/18

Mail : contact.sicotral@owanadoo.fr

Site internet : www.sicotral-vosges.com

LE SICOTRAL est le Syndicat mixte de COLLECTE et de TRAITEMENT des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain. Il assure trois services essentiels :

- La collecte des ordures ménagères sur 83 communes en pesée embarquée,
- La collecte sélective des conteneurs d'apport volontaire : Verre et Mélange (Papier-carton, bouteilles et flacons plastique et boîtes métalliques)
- La gestion des déchetteries de Dompain, Darney et Bains les Bains.

La collecte des ordures ménagères :

Le SICOTRAL possède un système de pesée embarquée sur son camion de ramassage des ordures ménagères, voici son fonctionnement :



0) Mise à disposition des bacs : Chaque foyer ne disposant pas de bac sera équipée de bac à puce par le SICOTRAL.

1) Identification : Chaque bac sera équipé d'une puce qui permet lors de son ramassage d'identifier son utilisateur.

2) Pesée : Les bacs sont pesés de manière automatique lors du levage avant et après avoir été vidés.

3) Gestion des informations : Le système informatique du camion associe à chaque ménage le poids d'ordures ramassées.

4) Traitement des données : Celles-ci sont rassemblées et communiquées avec la facturation.

Votre bac sera collecté tout au long de l'année, une fois tous les 15 jours.

Le SICOTRAL informera les habitants de Dommartin-Aux-Bois avec la distribution de la revue « Sicotral Infos » et également lors du passage pour la pose de la puce sur le bac poubelle.

En début d'année un calendrier de ramassage vous sera distribué afin de vous faciliter la compréhension et de vous familiariser avec ce nouveau mode de collecte.

La collecte sélective en point d'apport volontaire :

Vous disposerez de 2 types de conteneurs différents sur votre commune :

En remplacement de nos sacs jaunes actuels.

1 pour le mélange :

Vous y déposerez : papiers, cartonnets, briques alimentaires, petits métaux, bouteilles et flacons plastiques.

1 conteneur «mélange»



À noter : Les pots de yaourt, de crème, les barquettes en plastique, en polystyrène, les sacs ou films en plastique ... sont refusés dans le conteneur « mélange », ces emballages sont à déposer dans votre bac à ordures ménagères.

1 pour le verre :

Vous y déposerez : bouteilles, pots et bocaux en verre.

1 conteneur «verre»



Les déchetteries :

Vous aurez accès aux déchetteries de Dompain, Bains les Bains et Darney.

Un guide vous sera distribué en début d'année.

Ce que l'on accepte en déchetterie :

Dans les bennes :
les branches, le bois,
le carton, les déchets
verts, les encombrants,
la ferraille et les gravats.



Dans les conteneurs :
le verre d'emballage,
le papier, les briques alimentaires,
les bouteilles et flacons plastiques
et les boîtes métalliques.



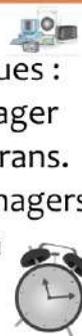
Les déchets
d'activités de
soins : les piquants,
(aiguilles) coupants
et tranchants.



Déchets Dangereux Spécifiques :
les produits phytosanitaires,
solvants, peintures, acides,
emballages souillés, batteries,
piles, accumulateurs, l'huile de
vidange et de friture, filtres à
huile, néons et ampoules.



Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques :
gros et petit électroménager
(froid et hors froid) et écrans.
Tout petits appareils ménagers :
téléphone portable, fer à
repasser, radio réveil et
console de jeux.



Les textiles : (en sac)
Vêtements,
chaussures, linge
de maison,
peluches et
maroquinerie.



Le temps des fleurs

Le 19 mai, la commune a procédé au fleurissement de ses villages par les mains d'élus et bénévoles qui, grâce à la bonne répartition des tâches, ont mené l'opération en une demi journée.

« Accueillir c'est fleurir et fleurir c'est sourire », telle était la devise de Jean-Marie Jacquemin, ancien directeur du service « Cadre de vie » à la ville d'Épinal. C'est donc ce à quoi s'est attachée la municipalité dans les lieux stratégiques, entrées de villages, pont, abords de l'église et de la mairie. Un sourire tellement engageant que des mains indélicates ont voulu en profiter pleinement en soutirant une quinzaine de plants dans les massifs très appréciés de Barbonfoing.



Les conditions climatiques très aléatoires n'ont pas toujours favorisé un développement harmonieux des ensembles réalisés. Si les vasques, jardinières bois et massifs offrent une palette de jolis coloris variés et fournis, les géraniums lierre ont bien de la peine à s'étoffer et atteindre le volume qu'ont leur a connu par le passé, particulièrement durant les fortes chaleurs de l'été 2003.



Il faut donc s'en accommoder. Tous ceux qui s'en remettent à la nature pour exercer leur métier, agriculteurs, jardiniers, horticulteurs, ne peuvent jamais préjuger de la réussite de leur entreprise, le climat théoriquement propre à chaque saison n'étant pas une science exacte.

Ces fleurs bénéficient toutefois des soins attentifs de Julien Villière, l'employé communal, qui veille à leur entretien comme à la prunelle de ses yeux. C'est au moins une certitude au cours de cet été mitigé.

François DIDELOT

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

❖ FÊTES DES MÈRES :

Comme les années passées, les membres du C.C.A.S avaient prévu d'organiser une cérémonie pour fêter les mamans de l'année. N'ayant reçu aucune confirmation à la date demandée, celle-ci fut annulée avec le plus grand regret des organisateurs.

❖ QUELQUES DATES À RETENIR :

- **Le vendredi 12 octobre 2012 à 20h00** à la salle polyvalente de Dommartin, il est prévu une soirée débat sur les dangers de l'utilisation d'internet sous réserve de trouver un intervenant.
- **Le dimanche 9 décembre 2012 à midi**, repas pour nos anciens, organisé par les bénévoles du CCAS.

ÉCOLE

C'est la Fête à l'école

Il y avait foule ce 10 Juin à l'école de Girancourt pour la traditionnelle Kermesse qui a lieu tous les 2 ans. Un grand bravo et un grand merci aux organisateurs, aux enseignants, aux Amis de l'Ecole et à tous les bénévoles.

Les enfants nous ont fait profiter du spectacle que chaque classe a préparé avec les enseignants. Et ce fut des chants, des farandoles et des danses et même du rock ! Pendant une heure de bonne humeur au son de la sono de Francis.



Ensuite, place aux jeux : une poule qui pond de drôles d'œufs, une flamme de bougie qui fuit le jet d'eau, des flèches, et bien d'autres. Les enfants ont gagné plein de cadeaux, et les parents ont pu se rafraîchir et manger des gaufres.



Mais l'attraction qui fit un tabac fut la mini-pelle et ils furent plus d'un (e) à réussir à attraper le paquet du premier coup ! Et je vous le redis : ils sont formidables nos enfants !

Gh . Didelot



INFOS PRATIQUES

SÉCURITÉ : CONSEILS PRATIQUES DE LA GENDARMERIE

Voici quelques conseils contre les agressions, vols dans la rue, cambriolages et autres escroqueries.

✓ COMMENT SE PROTÈGER CONTRE LES AGRESSIONS :

Apprendre les bons réflexes et ne pas céder à la panique :

- ☞ Ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens ;
- ☞ Observez et mémorisez : l'âge, la taille, la corpulence, les cheveux et la tenue vestimentaire, l'accent et les éventuels autres détails de votre agresseurs (port de lunettes, moustache, barbe,...) ;
- ☞ Notez, si vous en avez le temps, le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de son véhicule ainsi que la direction de fuite ;
- ☞ Ayez une feuille de papier et un stylo à portée de main pour noter avec précision une présence ou un comportement suspect. Contactez la gendarmerie ou la police sur le moment ou remettez les éléments recueillis aux gendarmes lorsqu'ils vous rendront visite.

✓ CONSEILS PRATIQUES :

Au domicile :

- ☞ Conservez votre porte soigneusement fermée à clé ;
- ☞ Munissez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas ;
- ☞ N'ouvrez jamais à un inconnu si vous êtes seul(e) ;
- ☞ Ne laissez jamais votre clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres
- ☞ En cas de démarchage à votre domicile, exigez la carte professionnelle que ce soit une société privée ou une administration, avant de faire pénétrer la personne chez vous ;
- ☞ En cas de doute, composer le 17 (Gendarmerie/Police)



Dans la rue :

- ☞ Placez votre argent et vos clés de voiture dans les poches intérieures de vos vêtements ;
- ☞ Ne transportez pas trop de documents officiels, d'argent et encore moins le code confidentiel avec votre carte bancaire ;
- ☞ Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire ou son code confidentiel par téléphone, même si votre interlocuteur se présente comme responsable de votre banque, ou se faisant valoir de la qualité de gendarmes ou de policiers ;
- ☞ Faites attention aux regards indiscrets lorsque vous effectuez un retrait d'argent aux guichets ou aux distributeurs lorsque vous composez votre code confidentiel. N'acceptez aucune aide extérieure à l'exception d'un employé de banque ;
- ☞ Conservez systématiquement le ticket émis par un distributeur de monnaie automatique d'une banque ;
- ☞ Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé (commerce, etc.).

✓ COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VOLS DE VÉHICULES :

- ☞ Dans la mesure du possible, stationnez toujours en zone éclairée ;
Conservez sur vous les papiers, chéquiers, doubles des clés. Ne les laissez surtout pas dans le véhicule ;
- ☞ N'oubliez pas de retirer les appareils hi-fi ou vidéo (autoradio, GPS, appareil photo, portable) ;
- ☞ Verrouillez portes, coffre et antivol de direction ;
- ☞ Ne laissez pas à l'intérieur de votre véhicule des objets de valeur apparents qui pourraient attirer l'attention et la convoitise de personnes malintentionnées ;
- ☞ Ne quittez pas votre véhicule moteur tournant, même pour quelques minutes ;
- ☞ Dans votre propriété voire dans votre garage, ne laissez pas les clés sur le véhicule, rangez-les dans un endroit discret (tiroir, etc.).

✓ COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

- ☞ Fermez tous les accès ;
- ☞ Ne conservez pas de bijoux ou d'objets de valeur à votre domicile. À défaut pensez à les cacher ;
- ☞ Demandez à un proche de relever le courrier et d'ouvrir les volets pendant une absence prolongée ;
- ☞ Avisez la gendarmerie de votre départ dans le cadre de l'opération « TRANQUILLITÉ VACANCES » ;
- ☞ Prenez la précaution de photographier vos meubles, bijoux et objets de valeur ainsi que de relever les marques et les numéros de votre matériel ;
- ☞ Ne vous faites pas adresser vos chéquiers en envoi postal simple ;
- ☞ N'hésitez pas à utiliser les dispositifs anti-intrusion (alarmes, détecteurs de présence, vidéo-surveillance...)



Maître Renard dans les villages



Il est bien mignon et utile pour la nature car il consomme nombre de mulots dans les champs. Mais voilà, il ne se contente plus des champs et a trop tendance à s'approcher des habitations et depuis quelques mois, les renards visitent nos pelouses et nos jardins, quelquefois même en plein jour.

Vous en avez sûrement vu chez vous, ou bien vous trouvez le matin des traces de son passage, sous forme de crottes malodorantes garnies de noyaux ou autres reliquats.

Sans tomber dans la psychose, il faut quand même garder à l'esprit que nos renards vosgiens sont porteurs de l'échinocoque, un petit ver plat qui parasite habituellement son intestin et provoque l'échinococcose alvéolaire, une maladie qui peut engendrer une atteinte grave du foie difficile à soigner.

L'homme se contamine par l'ingestion des œufs du parasite :

- au contact des animaux parasités (chien et chat aussi, qui se roulent dans les crottes de renard)
- par la consommation de plantes ou de fruits crus.
- en manipulant la terre (agriculture, jardinage).

L'incubation peut durer de 10 à 15 ans sans signes apparents.

Les signes qui apparaissent tardivement sont des douleurs abdominales, un ictère (jaunisse), de la fièvre, associés à un gros foie.

Le traitement est toujours lourd (antiparasitaire) et souvent à vie ; son efficacité est limitée (bloque l'évolution du parasite sans le tuer).

Les mesures de prévention sont donc essentielles à connaître pour éviter cette maladie, notamment dans les départements où la présence du parasite est observée, ce qui est le cas dans le département des Vosges.

Précautions à prendre concernant l'alimentation :

- Ne mangez jamais de plantes ou de fruits crus même après congélation (pissenlits, champignons, myrtilles, framboises, mûres etc ...)
- Lavez systématiquement les fruits et légumes ;
- Cuisez-les, faites des confitures. Les œufs d'échinocoque craignent la chaleur, mais pas le froid du congélateur, ni l'eau javellisée ou vinaigrée ;

De manière générale :

- Lavez vous les mains après avoir touché la terre, manipulé ou caressé un animal et avant de passer à table.
- Eviter de porter les mains à la bouche surtout lorsqu'elles sont sales;
- Rappelez-vous que le parasite est détruit par la chaleur.

Précautions à prendre concernant les animaux :

- Ne laissez pas vos chiens et vos chats divaguer.
- Vermifugez-les au moins 2 fois par an (sous contrôle vétérinaire)
- Mettez des gants pour les laver.

A.S.G.D.C

Association Sportive de Girancourt, de Dommartin aux bois et de Chaumousey vous propose cinq activités :

ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le Club de gymnastique pour adulte de l'ASGDC reprendra ses cours le mardi 11 septembre 2012 à la salle polyvalente de Girancourt.

Entraînement le mardi :

- 1^{er} groupe de gymnastique d'entretien de 19h15 à 20h15
- 2^{ème} groupe de gymnastique plus rythmique et tonique de 20h30 à 21h30

Pour tout renseignement contacter :
Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75
Anne Marie RUER tél : 03 29 30 98 28



ASGDC JUDO

Entraînement les mercredis, reprise le 5 septembre 2012 :

- De 17h00 à 17h50 pour les débutants
- De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
- De 18h50 à 20h00 pour les grands

Pour tout renseignement contacter :
Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95
Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29



ASGDC FOOTBALL

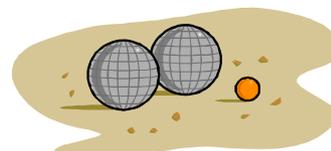
Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories.
Compétitions le week-end.

Pour tout renseignement contacter :
Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51
Stéphanie COLLE tél : 03 29 67 18 81

ASGDC PÉTANQUE

Entraînement à partir de mars :
Lundi de 18h00 à 20h00
Vendredi à 20h00 au stade

Pour tout renseignement contacter :
Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58
Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41



ASGDC TENNIS

Animatrice Emmanuelle DE POLI



MÉMO

- La bibliothèque continue de fonctionner pendant les vacances estivales : le samedi de 14h00 à 16h00.
- Club Informatique : la commune est toujours à la recherche d'une personne bénévole pour animer le club.
- Cette année, la fête de la Sainte-Fleur aura lieu le 30 septembre 2012 à la paroisse de Mazeley, qui sera la seule à fleurir son église. L'office religieux sera célébré à 11h00.
- Comme tous les ans, les feux d'artifices seront tirés à AGÉMONT le samedi 11 août 2012 vers 23h00 après le méchoui organisé par le Comité des Fêtes à la scierie DUPOIRIEUX.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 23 juillet au 12 août 2012 inclus pour cause de congés annuels de la secrétaire. En cas de nécessité appeler le Maire au 06.73.03.58.89 ou au 03.29.30.96.51 ou les Adjoints.



HORAIRES BRUITS DE VOISINAGE

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES

<p>AGENCE POSTALE COMMUNALE</p> <p>Du lundi au samedi de 9h30 à 12h Tél : 03 29 37 57 03</p>	<p>MÉDECINS GENERALISTES</p> <p>Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58</p> <p>Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.</p>
<p>MAISON DE L'EMPLOI</p> <p>Tous les après-midi de 13h30 à 17h Tél. : 03 29 36 15 47</p>	<p>INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT</p> <p>Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72</p>
<p>KINESITHERAPEUTE</p> <p>M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35</p> <p>Uniquement sur rendez-vous pris par téléphone</p>	

BONNES VACANCES À TOUS !

